



**PRÉFET
DES PYRÉNÉES-
ATLANTIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

INONDATIONS SURVENUES DANS LE DEPARTEMENT : 164 DEMANDES DE RECONNAISSANCE DE L'ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE REÇUES CONCERNANT 99 COMMUNES DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

à Pau, le 15 décembre 2021

Les Pyrénées-Atlantiques ont connu entre jeudi 9 décembre et dimanche 12 décembre 2021 un épisode de fortes précipitations conjuguées à un risque d'avalanche important du fait de l'arrivée d'une masse d'air doux venue du sud de la chaîne pyrénéenne. Cette situation a notamment conduit Météo-France à placer le département en vigilance « crue » ORANGE puis ROUGE, en prévision du débordement de nombreux cours d'eaux dans plusieurs secteurs du département.

Afin d'accélérer la prise en charge des dégâts causés par les inondations auprès des assurances, une commission interministérielle exceptionnelle de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle se réunira le jeudi 16 décembre prochain.

Dans cette perspective, les maires des communes du département avaient jusqu'à aujourd'hui à midi pour déposer leur demande de reconnaissance à la préfecture. À 11h00, le préfet des Pyrénées-Atlantiques annonce que 99 communes ont transmis leur demande à ses services, dont 28 communes dans l'arrondissement d'Oloron-Sainte-Marie et 45 dans l'arrondissement de Bayonne.

Des chiffres actualisés vous seront transmis en fin de journée.

Leurs demandes vont être transmises dès aujourd'hui à la commission interministérielle, qui statuera ce jeudi sur la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour les communes concernées.

La préfecture des Pyrénées-Atlantiques et les services de l'État restent mobilisés aux côtés des administrés et des collectivités territoriales du département pour assurer un suivi rigoureux des dossiers de demandes qui leur sont parvenus et faciliter les indemnisations dans les meilleurs délais possibles.

